

“ Le projet actuel a réalisé de la façon la plus contraire à tous les principes, et la plus inacceptable, la mise à sac des biens les plus intangibles.

“ Que diriez-vous si, invoquant les mêmes raisons qu'aujourd'hui, on vient vous déclarer plus tard que vos droits personnels sont hors la loi et doivent disparaître devant les droits de la collectivité ?

“ L'objet de la loi doit être, non d'anéantir ces droits, mais de les défendre.

“ L'esprit du projet est en contradiction absolue avec les principes du droit civil, d'autant plus sacré qu'il est l'expression de la raison générale et supérieure ”.

M. Coutant, député socialiste, s'est chargé de répondre en ces termes :

M. Paul Coutant. — “ Nous voterons ce projet, non pas uniquement pour suivre la majorité dans son œuvre anticléricale, mais parce que nous nous servirons du vote de cette loi comme d'un précédent pour nous socialistes. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

“ Le projet de loi, qu'on le veuille ou non, porte une atteinte à la liberté des testateurs. Au nom de l'intérêt général, il porte une atteinte à la propriété individuelle de ceux qui ont disparu, (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs) d'une propriété privée au profit d'une collectivité, que ce soit un établissement de bienfaisance, une commune ou la nation.

“ Vous ne viendrez pas nous dire, Messieurs les radicaux, que notre conception collectiviste n'est qu'un rêve d'insensés de la collectivité nationale ; pour l'émancipation du travail et en vue d'une meilleure répartition des produits, il y a lieu d'exproprier la propriété capitaliste. (Applaudissements à l'extrême gauche. — Très bien ! très bien ! sur divers bancs à droite et au centre.) Que nous répondrez-vous dans vos réunions publiques, dans vos journaux, où tous les jours vous nous traînez dans la